

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre avril, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LÉBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

**POUVOIRS** : M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN  
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN  
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

**Absents** : M. Pierre AUVRET, Mme Servane GESRET

**Secrétaire de séance** : Mme Mauricette DIRR

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 19 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **2025-31- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2025**

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

### **- FINANCES :**

### **2025-32- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2024**

M. le Maire propose de soumettre à l'approbation des membres du Conseil Municipal, le compte financier unique concernant le budget principal et les budgets annexes de la commune pour l'exercice 2024.

L'expérimentation du compte financier unique s'est ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié. L'article 205 de la loi de finances pour 2024 entérine la généralisation du CFU à l'ensemble des budgets sous instruction M57 ou M4 au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026. Un déploiement sur trois exercices budgétaires (2023, 2024, 2025) était prévu pour tenir compte des charges sur les plans organisationnel et informatique et accompagner au mieux l'ensemble des acteurs locaux.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra donc obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026. La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique de la Commune pour le budget principal et les budgets annexes est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

**RESULTAT DE CLOTURE :****BUDGET PRINCIPAL**

Section	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit par section	Excédent ou déficit global
Investissement	3 240 275.50€	3 758 318.14 €	518 042.64 €	
Fonctionnement	2 307 987.81 €	3 102 038.44 €	794 050.63 €	<b>1 312 093.27 €</b>

**BUDGET SUPERETTE**

Section	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit par section	Excédent ou déficit global
Investissement	0 €	0 €	0€	
Fonctionnement	30 187.14 €	52 794.96 €	22 607.82 €	<b>22 607.82 €</b>

**BUDGET AIRE DE CAMPING CARS**

Section	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit par section	Excédent ou déficit global
Investissement	2290.12 €	2 820.24 €	530.12€	
Fonctionnement	9 092.08 €	15 262.59 €	6 170.51€	<b>6700.63 €</b>

**CUISINE ECOLES et GARDERIES**

Section	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit par section	Excédent ou déficit global
Investissement	0 €	0 €	0 €	
Fonctionnement	211 733.96 €	176 804.65 €	-34 929.31 €	<b>-34 929.31 €</b>

**LOTISSEMENT les Courtils**

Section	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit par section	Excédent ou déficit global
Investissement	0€	11 257.99€	11 257.99 €	
Fonctionnement	18 538.97€	216 545.40€	198 006.43€	<b>209 264.42</b>

**LOTISSEMENT la CLE DES CHAMPS**

Section	Dépenses	Recettes	Excédent ou déficit par section	Excédent ou déficit global
Investissement	5 585.47 €	0€	-5 585.47 €	
Fonctionnement	5 585.47€	5 585.47€	0€	<b>-5 585.47€</b>

**RESULTAT GLOBAL****1 510 151.36€**

À l'issue de cette présentation et hors présence de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix Pour et 0 Abstentions :

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal avec des Restes à réaliser qui s'élèvent en dépenses à 1 671 906.64 €, en recettes à 347 214.64 € et des budgets annexes présentés dans le tableau ci-dessus.

- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2025-33 - AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote l'affectation des résultats au budget primitif 2025 :

### -BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET GENERAL	794 050.63 €	518 042.64 €
Reste à réaliser	.....	- <u>1 324 692.00 €</u> - 806 649.36 €

Excédent de fonctionnement 2024... 794 050.63 €  
Reprise du déficit du budget cuisine : -34 929.31 €  
(clôturé au 31 décembre 2024) 759 121.32 €

- . Affectation 2025 :
- . 1068 en investissement..... 759 121.32 €

## 2025-34 -VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR LE BUDGET PRIMITIF 2025

DEPUIS 2023, les communes et EPCI peuvent à nouveau voter un taux de THRS (résidences secondaires) (et THLV (logements vacants) si elle a été instituée (taux unique pour les 2 taxes). L'article 1639 A bis du CGI rappelle l'obligation aux collectivités locales de faire connaître aux services fiscaux les décisions relatives aux taux.

Le produit du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne coïncide pas forcément avec le produit "perdu" de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou a contrario neutraliser la recette supplémentaire. Une compensation sera versée à la commune sous-compensée. (Un écrêtement de ressources est appliqué à la commune surcompensée). Le calcul du coefficient correcteur est détaillé dans une annexe de l'état 1259.

\* Si le Conseil Municipal décide de reconduire le taux 2024, le taux de TFPB 2025 sera le taux TFPB communal 2021 auquel s'ajoute le taux TFPB du département des Côtes d'Armor (19,53%). Il est possible également d'augmenter ou de baisser ce "nouveau" taux.

Considérant le vote du Conseil Municipal en septembre 2016 relatif à l'intégration fiscale sur les 3 taxes sur 12 ans, et que le Budget Primitif 2025 peut être présenté avec des taux d'imposition (taxe foncière sur le bâti et le non bâti, taxe habitation sur les résidences secondaires et logements vacants) avec le produit fiscal calculé au Taux Moyen Pondéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux d'imposition ainsi pour :

-taxe foncier bâti  $22.17 + 19.53\%* = 41.70 \%$   
-taxe foncier non bâti = 88.03 %  
-taxe habitation = 19.25 %

## 2025-35 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

### Les projets d'investissements du budget primitif 2025 :

- Espace France Services et Mairie : 60 K€
- Travaux divers bâtiments: 90 K€
- aménagement du Petit Etang (maîtrise d'œuvre): 30 K€
- Service technique : matériel et travaux et divers : 93 K€
- Mobilier urbain : 10 K€
- Révision PLU, AVAP, PAPI, Zones humides, SDAP: 44 K€
- Ecoles : divers : 5 K€
- PVD aménagement cœur de ville (études et signalétique): 150 K€
- Bibliothèque et médiathèque (acquisition et travaux) : 670 K€
- Ilot de l'ancienne gendarmerie (acquisitions, démolition): 150 K€
- Voirie et mobilités douces (Boutard, 4 Routes) : 840 K€
- Réhabilitation de ponts communaux : 200 K€
- Eglises et abords : 80 K€
- Cimetière: 5 K€
- Espace Art et Mouvement : 7 K€
- Extension salle de tennis : 50 K€

- Equipements de football : 10 K€
- Projet extension maison de santé : 160 K€

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité des membres présents, les budgets suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>section de fonctionnement</b>	
DEPENSES et RECETTES	3 017 135,92€
<b>section d'investissement</b>	
DEPENSES et RECETTES	4 558 558,84 €

**BUDGETS ANNEXES :**

**SUPERETTE**

<b>section de fonctionnement</b>	
DEPENSES = RECETTES	44 607.82 €

**LOTISSEMENT LE COURTIL**

<b>section de fonctionnement</b>	
DEPENSES = RECETTES	228 002.21 €
<b>section d'investissement</b>	
DEPENSES = RECETTES	11 257.99 €

**GESTION AIRE CAMPING CARS**

<b>section de fonctionnement</b>	
DEPENSES = RECETTES	18 170.51 €
<b>section d'investissement</b>	
DEPENSES = RECETTES	7 200.63 €

**LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS**

<b>section de fonctionnement</b>	
DEPENSES = RECETTES	905 585.47 €
<b>section d'investissement</b>	
DEPENSES = RECETTES	905 585.47 €

**TOTAL DES BUDGETS :**

**9 696 104,86 €**

**2025-36 - APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section.

Vu :

- L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section.

## -TRAVAUX :

**2025-37 - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 25 MARS 2025 :** rapport analyse des offres : choix des entreprises pour l'extension et réhabilitation de la médiathèque.

M. le Maire donne le compte-rendu de la commission d'appel d'offres du 25 mars 2025 : 70 entreprises ont répondu sur l'ensemble des lots, aucun lot n'est déclaré infructueux et la commission a décidé de retenir les entreprises suivantes :

LOT	Corps d'état	Estimation Maîtrise d'oeuvre € HT	Entreprises retenues	Montant de l'offre retenue en € HT (BASE)
1	Démolition	31 000,00 €	SCD BRETAGNE	7 779,00 €
2	VRD / Gros œuvre	59 000,00 €	SARC	42 000,00 €
3	Charpente / Ossature / Bardage Bois	24 000,00 €	BCO	19 464,00 €
4	Couverture zinc	10 000,00 €	CHOUX TOITURE	9 852,80 €
5	Menuiseries extérieures aluminium	14 000,00 €	BCO	13 767,82 €
6	Menuiseries intérieures	7 500,00 €	MARTIN	7 438,05 €
7	Agencement intérieur	61 000,00 €	BCO	38 408,02 €
8	Doublages Cloisons Isolation Plafonds	21 000,00 €	ACI	14 000,00 €
9	Revêtements de sols et faïence	20 000,00 €	MIRIEL	16 900,00 €
10	Faux Plafond	11 000,00 €	MANIVEL	5 100,00 €
11	Serrurerie	7 000,00 €	MORIN Métallerie	6 240,00 €
12	Peinture	16 000,00 €	POIDEVIN	9 505,47 €
13	Plomberie Ventilation	15 000,00 €	DESRIAC	11 400,58 €
14	Electricité Chauffage	45 000,00 €	ATOOUT CONFORT	31 535,18 €
	<b>TOTAL ESTIMATION</b>	<b>341 500,00 €</b>	<b>MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION</b>	<b>233 390,92 €</b>

rappel surface

209,00

Coût HT au m<sup>2</sup>

1 116,70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le choix de la commission d'appel d'offres et autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à ce marché.

## **2025-38- DELIBERATION POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA DRAC RELATIVE AU PROJET MEDIATHEQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le projet d'extension des horaires et décide de solliciter la DRAC au titre de la dotation générale de décentralisation dans le plan de financement ci-dessous pour une aide financière.

### **Plan de financement prévisionnel extension des horaires d'ouverture**

DEPENSES HT	RECETTES
Frais de personnel année 2026-2030 (coût annuel évalué à 22841€ pour 17h30 hebdomadaire*) : 114 205 €	DRAC année 2026-2028 (50%) 34 261.50 €
	DRAC année 2029-2030 (25%) 11 420.50 €
	Commune (autofinancement) 68 523 €
<b>TOTAL 114 205 €</b>	<b>114 205 €</b>

(\*)Evaluation au taux horaire de 25.10€

**2025-39-** Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le projet de constitution du fonds documentaire et décide de solliciter la DRAC au titre de la dotation générale de décentralisation dans le plan de financement ci-dessous pour une aide financière.

**Plan de financement prévisionnel aides à l'acquisition collections**

DEPENSES HT		RECETTES	
Achat fonds BD :	967.77€	DRAC (25%)	1804 €
Achat documentaires :	904.01 €		
Dys	852.73 €		
FAL	429.06 €	Commune (autofinancement)	5 412 ,46€
Fonds breton	452.87 €		
Fonds gallo	358.19 €		
Grands caractères	446.90 €		
Guides	461.70 €		
Jeunes adultes	474.59 €		
Anglais	425.63 €		
Mangas	957.56 €		
Polars du terroir	448.45 €		
Jeux vidéo	36.80 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 216.26 €</b>		<b>7 216.26 €</b>

**2025-40-** Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet informatique et numérique décide de solliciter la DRAC au titre de la dotation générale de décentralisation dans le plan de financement ci-dessous pour une aide financière.

**Plan de financement prévisionnel opérations informatiques et numériques**

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition matériel :	4 505.91 €	DRAC (25%)	1126 €
		Commune (autofinancement)	3 379.91 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 505.91 €</b>		<b>4 505.91 €</b>

**2025-41-** Le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet d'équipement et décide de solliciter la DRAC au titre de la dotation générale de décentralisation dans le plan de financement ci-dessous pour une aide financière.

**Plan de financement prévisionnel mobilier**

DEPENSES HT		RECETTES	
Achat équipement mobilier :	21801.23 €	DRAC (25%)	5450 €
		Commune (autofinancement)	16351.23 €
<b>TOTAL</b>	<b>21801.23 €</b>		<b>21801.23 €</b>

## **-DIVERS DEVIS**

### **2025-42- Festivités :**

-Devis de la Sté OST-OA pour l'organisation du feu d'artifice musical du 14 juillet 2025 : 6 000 € TTC.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord au devis présenté ci-dessus.

### **2025-43- Travaux :**

-Matériel pour les services techniques : devis de Matignon Pièces Services :  
Plateau remorque 3 597.41 € HT ; plateau de coupe (tondeuse) 10 200 € HT, souffleur : 427.50 € HT.

-Devis Etudes et Chantiers pour l'entretien dans les espaces verts (7 jours) : 4 375 €

-Devis pour le changement des portes de l'église de Dolo : Leblanc Menuiserie : 13 490 € HT

-Devis de Point à Temps Automatique (PATA) 15 T : entreprise LESSARD : 16 167€ TTC

-Devis pour le fauchage des accotements pour l'année 2025 sur les différents secteurs de la commune :

\* Saint-Igneuc : Entreprise Jacky Lucienne : 8 700 € TTC

\* Dolo : Entreprise Lominé : 9 756.44 € TTC

\* Lescouët-Jugon : Entreprise Lechevestrier : 12 840.00 € TTC

-Devis pour l'installation d'un visiophone et travaux divers : entreprise SETIB : 5 458.95 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord aux devis présentés ci-dessus.

### **2025-44- projets culturels :**

-Devis pour la conception et fabrication d'un héron en vol d'une hauteur de 1,80 m en acier Corten :  
La Cerise Métallerie : 3 372.00 €

-Devis pour les photos du projet « la Trace du Lac » par l'Association « Jugon Les Arts » : 1819.12 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord aux devis présentés ci-dessus.